

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
28 SEPTEMBRE 2022

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Election des
représentants du
personnel par voie
électronique – scrutin
2022 – actualisation du
calendrier électoral**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 29 septembre 2022
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 29 septembre 2022
et qu'il est donc exécutoire.

Le 29 septembre 2022

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUETTE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt-deux, le 28 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 21 septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur BENTZ, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Monsieur JOLY à Madame ANDRE
Madame GOTTI à Madame GUYARD
Madame de CIDRAC à Monsieur PERICARD

Secrétaire de séance :

Monsieur NDIAYE

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20220928-22-E-22-DE
Date de télétransmission : 29/09/2022
Date de réception préfecture : 29/09/2022

N° DE DOSSIER : 22 E 22

OBJET : ELECTION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL PAR VOIE ELECTRONIQUE – SCRUTIN 2022 – ACTUALISATION DU CALENDRIER ELECTORAL

RAPPORTEUR : Madame NICOLAS

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Vu le Code général de la Fonction publique,

Vu la circulaire de la Direction générale des Collectivités locales du 27 mai 2022,

Vu la délibération du 12 mai 2022 relative à l'élection des représentants du personnel par voie électronique,

Vu l'avis du Comité technique du 4 avril 2022,

Par délibération en date du 12 mai 2022, il a été proposé que les élections professionnelles du 8 décembre 2022 soient organisées par voie électronique de manière exclusive. Dans ce cadre, un calendrier des opérations électorales a été présenté en annexe.

Suite à la publication de la circulaire du 27 mai 2022 susvisée, le calendrier des opérations a été modifié. La présente délibération vise donc à présenter le calendrier actualisé.

CALENDRIER DES OPERATIONS ELECTORALES

DATES	HEURES	OBJET
dimanche 2 octobre 2022		Affichage des listes électorales provisoires
jeudi 6 octobre 2022		Transmission des prérequis techniques WebVote - Adresse site de vote / Compatibilité / Adresse d'envoi de mails
jeudi 6 octobre 2022		Transmission des accès gestionnaire SAINT GERMAIN EN LAYE à la solution WebVote - Accès au module d'administration des opérations
jeudi 6 octobre 2022		Transmission des accès "Expert" à la solution WebVote
vendredi 7 octobre 2022		Transmission du fichier des électeurs - Dépôt sécurisé en ligne sur la solution WebVote
mercredi 12 octobre 2022		Date limite de réclamation relatives aux listes électorales
lundi 17 octobre 2022		Transmission des logos des Organisations Syndicales
lundi 17 octobre 2022	14h00	Formation des membres des bureaux de vote et mise à disposition du tutoriel de formation sur le système de vote
mardi 18 octobre 2022		Affichage des listes électorales définitives
jeudi 20 octobre 2022		Date limite de réception des listes de candidatures, professions de foi et photos
vendredi 21 octobre 2022	00H00	Date limite d'intégration en ligne des listes de candidats, professions de foi et photos
vendredi 21 octobre 2022		Validation des modalités de calcul de la représentativité
vendredi 21 octobre 2022		Export des listes de candidats qui seront affichées
vendredi 21 octobre 2022		Arrêté de composition des bureaux de vote électroniques
vendredi 21 octobre 2022		Information sur la recevabilité
samedi 22 octobre 2022		Affichage des listes de candidats
mercredi 26 octobre		Date limite d'information sur l'inéligibilité d'un candidat
lundi 31 octobre 2022		Date limite de transmission des rectifications des listes de candidats
jeudi 3 novembre 2022		Transmission des codes de recette du site
vendredi 4 novembre 2022		Début de la procédure de recette du site - Tests de l'application
mardi 8 novembre 2022		Validation des prérequis techniques du WebVote
mercredi 9 novembre 2022		Envoi postal du matériel de vote
mercredi 16 novembre 2022		Mise en ligne des candidatures et professions de foi
vendredi 18 novembre 2022		Fin de la procédure de recette du site - Validation de l'application
mardi 22 novembre 2022		Transmission du rapport d'expertise

mardi 29 novembre 2022	14H00	Scrutin à blanc / Programmation de l'ouverture et de la fermeture des élections
jeudi 1er décembre 2022	09h00	Envoi du mail d'annonce d'ouverture du vote
jeudi 1er décembre 2022	09H00	Ouverture des scrutins Passage du 1er au 8 décembre dans les services de la Ville avec le chargé d'inclusion numérique
lundi 5 décembre 2022	09h00	Courriel de rappel d'information du personnel concernant le vote
jeudi 8 décembre 2022	09h00	Courriel d'information du personnel concernant la fermeture imminente du vote
jeudi 8 décembre 2022	14h-17h	Lieux matérialisés pour voter : - CA - Salle du conseil - Fourqueux - CTM
jeudi 8 décembre 2022	17H00	Fermeture du scrutin
jeudi 8 décembre 2022	17h30	Dépouillement des résultats

Il est proposé au Conseil Municipal d'organiser les élections professionnelles de décembre 2022 par la voie électronique par internet exclusive dans le respect du calendrier visé.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

ORGANISE les élections professionnelles de décembre 2022 par la voie électronique par internet exclusive dans le respect du calendrier visé.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

ANNEXE 1 - CALENDRIER DES OPERATIONS ELECTORALES

<i>Dates</i>	<i>Tâche</i>
<i>1^{er} janvier 2022</i>	<i>Calcul des effectifs</i>
<i>Fin 2021 – début 2022</i>	<i>Avis du CT sur le recours au vote électronique</i>
<i>Entre fin 2021 et mars 2022</i>	<i>Signature de la délibération précisant les modalités de vote (vote électronique)</i>
<i>Entre février et avril 2022</i>	<i>Choix de l'expert indépendant en charge d'auditer les modalités organisationnelles et le système de vote par internet</i>
<i>Au plus tard le 7 juin 2022</i>	<i>Signature de la délibération fixant la composition des instances (nombre de sièges à pourvoir pour les instances après consultation des organisations syndicales, part respective de femmes et hommes)</i>
<i>Au plus tard entre le 7 juin 2022</i>	<i>Signature du protocole électoral sur la mise en œuvre du vote électronique, le cas échéant en présence des organisations syndicales représentatives</i>
<i>Juin 2022</i>	<i>Publication de la délibération et du protocole de mise en œuvre du vote électronique</i>
<i>Septembre 2022</i>	<i>Inscription dans le registre des activités de traitement de données à caractère personnel opéré dans le cadre des élections</i>
<i>Septembre 2022</i>	<i>Affichage d'une note d'information sur le déroulement des élections (dates du scrutin et dates limites de dépôt des candidatures) – 20 octobre</i>
<i>3 octobre 2022</i>	<i>Affichage des listes électorales (60 JOURS AU MOINS AVANT LA DATE DU SCRUTIN)</i>
<i>13 octobre 2022</i>	<i>Date limite de réclamations relatives aux listes électorales (JUSQU'À 50 JOURS AVANT LA DATE DU SCRUTIN)</i>
<i>16 octobre 2022</i>	<i>Affichage des listes électorales définitives (DELAI DE 3 JOURS OUVRES SUITE AUX RECLAMATIONS)</i>
<i>17 octobre 2022</i>	<i>Date limite de dépôt des candidatures, de la propagande et des photos des candidats (AU MOINS 6 SEMAINES AVANT LA DATE DU SCRUTIN)</i>
<i>21 octobre 2022</i>	<i>Information de l'irrecevabilité d'une liste de candidats (AU PLUS TARD LE JOUR SUIVANT LA DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES)</i>
<i>21 octobre 2022</i>	<i>Affichage des listes de candidats (AU PLUS TARD LE 2EME JOUR SUIVANT LA DATE DE DEPOT DES LISTES)</i>
<i>Au plus tard entre le 1^{er} et le 7 novembre 2022</i>	<i>Mise à disposition du tutoriel de formation des membres du bureau de vote sur le système de vote électronique (UN MOIS AVANT LE SCRUTIN)</i>

<i>16 novembre 2022</i>	<i>Mise en ligne des candidatures et professions de foi (15 JOURS AVANT LE 1^{ER} JOUR DE SCRUTIN – SI PREVU DANS LA DELIBERATION)</i>
<i>Novembre 2022</i>	<i>Recette du site de vote par l'autorité et les organisations syndicales</i>
<i>Au plus tard le 9 novembre 2022</i>	<i>Envoi du matériel de vote aux électeurs (avec le code identifiant, la notice d'information détaillée, les candidatures et professions de foi) (RECEPTION 15 JOURS AVANT LE 1^{ER} JOUR DE SCRUTIN)</i>
<i>29 novembre 2022</i>	<i>14h00 : Scrutin à blanc / Programmation de l'ouverture et de la fermeture des élections / Contrôle des urnes et de l'empreinte de l'application</i>
<i>1er décembre 2022</i>	<i>09h00 : Ouverture des scrutins (DATE DU SCRUTIN)</i>
<i>Entre le 1^{er} et le 7 décembre 2022</i>	<i>Courriel d'information du personnel concernant l'ouverture du vote</i>
<i>Entre le 1^{er} et le 7 décembre 2022</i>	<i>Courriel de rappel du déroulement des élections</i>
<i>Jeudi 8 décembre 2022</i>	<i>Courriel d'information du personnel concernant la fermeture imminente du vote</i>
<i>Jeudi 8 décembre 2022</i>	<i>17H00 : Fermeture des scrutins</i>
<i>Jeudi 8 décembre 2022</i>	<i>17H15 : Dépouillement et proclamation des résultats</i>
<i>Jeudi 8 décembre 2022</i>	<i>Affichage des résultats</i>

ANNEXE 2 : ADMINISTRATION DU SYSTEME DE VOTE ELECTRONIQUE

Les droits de chacun des membres de la cellule d'assistance technique seront les suivants :

FONCTIONNALITES		BUREAU DE VOTE ELECTRONIQUE CENTRALISATEUR		BUREAU DE VOTE PAR SCRUTIN	
		Président/Secrétaire	Délégués de listes	Président/Secrétaire	Délégués de listes
CONSULTATION DE LA PARTICIPATION		OUI	OUI	OUI (Sur leur périmètre)	OUI (Sur leur périmètre)
CONSULTATION DES LISTES D'EMARGEMENTS	En ligne pendant le scrutin	OUI	OUI	OUI (Sur leur périmètre)	OUI (Sur leur périmètre)
	En ligne et en téléchargement à l'issue du scrutin	OUI	OUI	OUI (Sur leur périmètre)	OUI (Sur leur périmètre)
RESULTATS		OUI	OUI	OUI (Sur leur périmètre)	OUI (Sur leur périmètre)
EMPREINTE DE SCELLEMENT		OUI	OUI	OUI	OUI
JOURNAL DES EVENEMENTS		OUI	OUI	OUI	OUI
JOURNAL DE L'ASSISTANCE ELECTEURS		OUI	OUI	OUI	OUI
JOURNAL DES PLIS NON DISTRIBUES		OUI	OUI	OUI	OUI
PROGRAMMATION APPLICATION	Ouverture et fermeture du scrutin	OUI	OUI	NON	NON
	Clé de chiffrement/déchiffrement des votes	OUI	OUI	NON	NON